



Contribution du Syndicat des Energies Renouvelables à la concertation préalable du public du S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Le SER exprime un retour positif quant au projet de S3REnR Nouvelle-Aquitaine soumis par RTE à la concertation du public : l'ambition de ce schéma est le reflet d'un potentiel important de développement des énergies renouvelables dans la Région. Grâce aux adaptations du réseau proposées par les gestionnaires de réseau, ce potentiel pourra se transcrire en une dynamique concrète permettant à la Nouvelle-Aquitaine d'apporter une contribution majeure à la transition électrique en cours.

Le SER souhaiterait néanmoins exprimer plusieurs suggestions d'amélioration.

1/ Répartition renforcements/créations

La répartition des coûts dans le cadre de ce S3REnR ne semble pas optimale. Nous notons ainsi que l'illustration en page 22 sous-estime fortement la contribution des producteurs d'énergies renouvelables en laissant accroître que la majeure partie des investissements en HTB relève des renforcements et donc du TURPE. Le SER tient à rappeler que dans ce S3REnR près de 80% des investissements seront des créations à la charge des producteurs via la quote-part. Si l'on inclut la part liée aux câbles HTA pour le raccordement des installations (dits « ouvrages propres ») qui sont payés intégralement par les producteurs, la contribution des producteurs est de l'ordre de 90% des coûts d'adaptation du réseau électrique au sens large.

Cette contribution étant largement majoritaire, nous ne pouvons que déplorer que des ouvrages de bouclage et de maillage du réseau de transport soient imputés aux coûts de créations, alors qu'ils répondent à une logique de renforcement amont du réseau. Le SER a ainsi relevé, entre autres, les ouvrages suivants qui devraient en théorie relever de renforcements et non de créations, ce qui amènerait à une meilleure répartition des coûts entre les parties prenantes du développement des EnR en Nouvelle-Aquitaine :

- **Extension du site de SUD DEUX SEVRES et création d'une liaison SUD DEUX SEVRES-MELLE (page 205) :** cette extension (renforcement ?) répond à un besoin de maillage du réseau entre deux postes déjà existants ;
- **Liaison 90 kV entre CHARENTE LIMOUSINE NORD et LONGCHAMP (page 205) :** cette liaison 90 kV vient en sus de la liaison 225 kV de 40 km créée entre Rom (poste 400 kV) et le poste à créer de Charente Limousine Nord, suffisante à l'évacuation de l'énergie qui sera injectée sur le poste de Charente Limousine Nord, elle est donc surnuméraire et répond à des impératifs de maillage du réseau (renforcement) qui ne devraient pas être imputés à la quote-part des producteurs ;
- **Liaison 90 kV d'environ 20 km entre le poste existant d'ISLE JOURDAIN et le nouveau poste de SUD VIENNE (page 206) :** cette liaison 90 kV vient en sus de la liaison 225 kV de 30 km créée entre Rom (poste 400 kV) et le poste à créer de Sud Vienne, suffisante à l'évacuation de l'énergie qui sera injectée sur le poste de Sud Vienne, elle est donc surnuméraire et répond à des impératifs de maillage du réseau (renforcement) qui ne devraient pas être imputés à la quote-part des producteurs.

La requalification en renforcement de ces ouvrages permettrait de faire diminuer le coût de la quote-part et d'ainsi éviter que la Région Nouvelle-Aquitaine perde en compétitivité par rapport à d'autres régions du fait d'une quote-part élevée (elle serait, une fois le S3REnR adopté, la deuxième plus élevée de France, après celle à 82 k€/MW dans les Hauts-de-France).

2/ Sélection et précision des ouvrages de création

Concernant les ouvrages de création sélectionnés dans le projet de S3REnR, le SER émet des réserves sur la création du poste 400/90/20 kV Est Vienne qui semble surdimensionné par rapport aux enjeux locaux de la zone 13 Est Vienne : il conviendrait de proposer des solutions alternatives ou, à défaut, en attente d'avoir davantage de certitudes, d'étudier ce projet en dehors du S3REnR (via des études d'anticipation ad hoc) pour éviter que son coût pèse dans la quote-part des producteurs avant d'avoir une confirmation de sa pertinence.

Par ailleurs, sur la zone 14 Centre Ex Poitou-Charentes, le détail de l'apport en capacité d'accueil de chacun des ouvrages n'est pas apporté : la quasi-intégralité de la zone est fondue en un seul investissement dégageant, nous citons : « 1000 MW de capacités d'accueil. La réalisation de ces investissements permettrait de raccorder un gisement plus important si davantage de projets devaient se réaliser, via une modification du S3REnR ». Ce niveau de détail n'est pas satisfaisant et les producteurs attendent que chaque création soit détaillée et explicitée, comme cela a pu être fait dans les autres zones.

3/ Technique alternative 33 kV pour limiter les créations à laisser ouverte

Le SER souhaite rappeler que sur la zone 13 Est Vienne, comme sur d'autres zones (cf. zone 7 Ouest Limousin ou zone 14 Centre Ex Poitou Charentes), il conviendrait d'étudier en parallèle la possibilité de réaliser les postes de distribution en technique 33 kV plutôt qu'en HTA classique (20 kV) afin de réaliser des économies en nombre de postes à créer si ce niveau de tension venait à être homologué dans un avenir proche. Cela pourrait éviter la multiplication des câbles HTA (un câble exploité en 33 kV permet, pour le même volume de perte, de faire transiter deux fois plus d'énergie qu'un câble 20 kV sur de plus longues distances que l'actuelle limitation à 15-20 km) et pourrait ainsi générer des économies pour les producteurs et la collectivité. Cela éviterait aussi les passages multiples de câbles sous les voiries des communes traversées.